

# Gérer l'eau en Afrique australe, "Hydropolitiques" du régional au local

13th IWRA World Water Congress 2008  
1-4 September, Montpellier, France

Agathe MAUPIN

agathe.maupin@gmail.com

## 1. Gestion de l'eau régionale : rôles de la SADC et du Protocole sur l'eau.

En Afrique australe, la gestion de l'eau est régionale depuis 1994, année qui marque la fin de l'Apartheid en Afrique du Sud et l'entrée de cette dernière au sein de la Communauté de Développement d'Afrique australe (SADC). Pourquoi faire le choix d'une gestion régionale? La raison principale en revient sans doute au caractère transfrontalier des bassins fluviaux en Afrique australe, où la souveraineté sur les ressources en eau est partagée entre les différents pays de cette région.

Un Protocole sur l'eau a été ratifié par les pays membres de la SADC (Communauté de Développement de l'Afrique australe) en 1995 puis révisé en 2000. Ce Protocole, dans sa version révisée, a pour objectif de tracer les grandes lignes d'une politique commune de gestion de l'eau entre des Etats aux situations politiques, économiques, démographiques, géographiques très diverses les uns des autres avec des écarts considérables en termes de développement notamment entre l'Afrique du Sud et les autres pays.



Il réclame également la mise en place de Commissions de Bassins, chargées de gérer les bassins, de coordonner les actions des pays membres, de proposer des plans de gestion par bassin. La version révisée du Protocole reprend les principes d'Helsinki et des Conventions des Nations-Unies.

Si se veut comme une base de partage équitable et raisonnable des cours d'eau internationaux d'Afrique australe. Chaque pays se voit attribuer le droit d'exploiter ces cours d'eau dans le respect des mêmes droits des autres pays et de l'environnement. Il prévoit le développement de la coopération entre les pays qui se partagent ces cours d'eau, notamment par le biais d'échanges d'informations, de bases de données, qui devraient être facilités par des Unités de gestion spécifiques.

## 2. Les différentes gestions nationales des ressources en eau.

Les deux systèmes de gestion, régional et national, déjà leurs propres lois ont tendance à se superposer, pour sans connexion entre les deux, certains depuis plus de 50 ans en particulier à l'échelle locale, comme le Botswana, pour où ces dysfonctionnements en d'autres récentes comme l'Afrique du Sud, dont la nouvelle loi sur l'eau a été instituée en 1998. Dans tous les cas, la version révisée du Protocole régional sur l'eau ne déjà complexe, qui croise cadre fait que se superposer aux lois nationales? nationales? nationales?

Les lois nationales ayant toujours la préférence sur des accords régionaux beaucoup plus contraignants, notamment en terme de partage équitable de la ressource entre les usagers et en ce qui concerne la gestion environnementale, le cadre régional est pour l'instant plus virtuel que réel.

L'enjeu majeur pour assurer une gestion durable des ressources en eau est donc de parvenir à concilier intérêt national et partenaire régional, ce qui nécessite certes une gestion régionale des ressources en eau sur le long-terme, mais également une gestion nationale et locale des ressources en eau en relation avec la gestion régionale promue...

## 3. A l'échelle locale : à quelle gestion se vouer ?

La difficulté de gérer les ressources en eau en Afrique australe laisse entrevoir la complexité des enjeux du partage équitable et raisonnable de l'eau dans une région où les lois sur l'eau ont tendance à se multiplier aussi rapidement que les besoins en eau, sans prendre en compte des usages et de situations particulières qui nécessitent au contraire une souplesse législative, pour s'adapter à la diversité des situations.

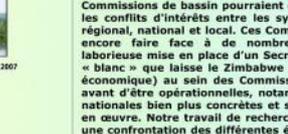
Une gestion de l'eau raisonnable et équitable sur le long-terme est finalement soumise surtout à la façon dont ces systèmes de gestion de l'eau parviendront à se combiner et à trouver des solutions par le biais de concertations sans laissés pour compte.



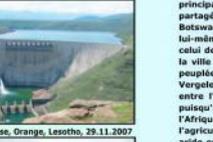
### 1. Orange

Densité de population > 10 hab/km²  
● Ville  
Rivière  
Bassin versant  
RSA  
Pays  
Etude de cas

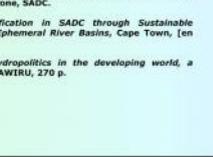
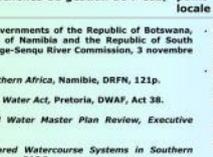
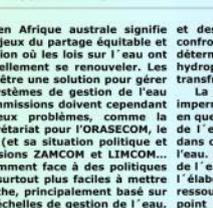
**embouchure de l'Orange.**  
Pour la Namibie, la question de la frontière commune avec l'Afrique du Sud reste source de tensions et l'ORASECOM n'a toujours pas résolu ce litige quant au tracé de la frontière dans le lit de l'Orange. Les enjeux sont de taille, une rivière de diamants et surtout le développement de l'agriculture irriguée souhaité par la Namibie dans la partie sud de son territoire. L'embouchure de l'Orange est de plus moins un site RAMSAR, ce qui remet en cause la construction de barrages en amont.



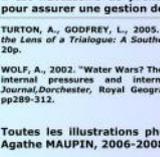
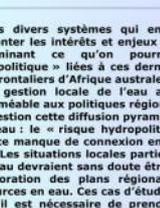
Les barrages de Katsie et Mohale. Ils correspondent à la phase I du Lesotho Highlands Water Project initié en 1986 sous le gouvernement d'Apartheid, dont l'objectif était d'augmenter la quantité d'eau disponible pour le Gauteng, cœur économique de l'Afrique du Sud. Le traité initial prévoyait une coopération bilatérale entre le Lesotho et l'Afrique du Sud pour exploiter les ressources en eau des montagnes du Lesotho. Les accords signés visaient à détourner en partie l'eau de l'Orange-Senqu vers le Vaal pour approvisionner en eau la région du Gauteng, générer de l'énergie hydroélectrique pour le compte du Lesotho et promouvoir ainsi le développement du pays.



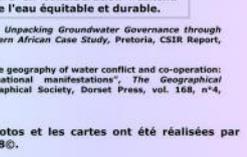
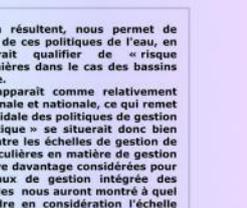
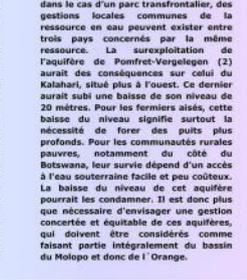
Le parc de Mopopo, des aquifères stratégiques. Le Mopopo, dont la source se situe en Afrique du Sud, entre les villes de Matfiking et de Zeerust, est une rivière à sec sur la majeure partie de son cours qui marque la frontière entre le Botswana et l'Afrique du Sud. Le rattachement du Mopopo à l'Orange est lié plus particulièrement aux trois principaux aquifères internationaux, partagés entre l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie, qu'au Mopopo lui-même. L'aquifère le plus à l'est est celui de Ramotswa et alimente en partie la ville de Gaborone et cette partie très peuplée de Botswana. Celui de Pomfret-Verglegen, est le plus problématique entre l'Afrique du Sud et le Botswana, puisqu'il est essentiellement utilisé par l'Afrique du Sud pour soutenir l'agriculture dans cette région semi-aride où l'eau de surface est épisodique. L'aquifère de Pomfret-Verglegen est situé dans une zone où le Mopopo ne possède déjà plus d'écoulement de surface. Néanmoins, en l'absence d'autre ressource en eau, les habitants de cette zone sont complètement dépendants des eaux souterraines de l'aquifère pour l'irrigation, le bétail et les usages domestiques. Cet aquifère est considéré comme étant exploité environ deux fois plus que ne le permettent ses capacités.



Le parc transfrontalier du Kgalagadi. L'aquifère du Kgalagadi s'étend sous la Namibie, l'Afrique du Sud et le Botswana et couvre une vaste surface sous le parc transfrontalier du Kgalagadi. Le principal usage de cet aquifère est de subvenir aux besoins en eau du parc, notamment de ses touristes et animaux, ce qui souligne le fait que dans le cas d'un parc transfrontalier, des gestions locales communes de la ressource en eau peuvent exister entre trois pays concernés par la même ressource. La surexploitation de l'aquifère de Pomfret-Verglegen (2) aurait des conséquences sur celui du Kgalagadi, situé plus à l'ouest. Ce dernier aurait subi une baisse de son niveau de 20 mètres. Pour les communautés rurales pauvres, notamment du côté du Botswana, leur survie dépend d'un accès à l'eau souterraine facile et peu coûteux. La baisse du niveau de cet aquifère pourrait les condamner. Il est donc plus que nécessaire d'envisager une gestion concertée et équitable de ces aquifères, qui doivent être considérés comme faisant partie intégrale du bassin du Mopopo et donc de l'Orange.



Le projet de barrage sur le site des chutes d'Epupa : le combat des Himbas. Les Himbas, une tribu nomade, vivent dans la région de l'Orange et ont une longue tradition de chasse et de cueillette. Ils ont été déplacés de leur territoire ancestral vers le site des chutes d'Epupa, où ils vivent dans des conditions précaires. Le projet de barrage sur le site des chutes d'Epupa a suscité leur opposition, car cela entraînerait la destruction de leur habitat et de leur mode de vie.



### CONCLUSION

Gérer les ressources en eau en Afrique australe signifie d'abord saisir la complexité des enjeux du partage équitable et raisonnable de l'eau dans une région où les lois sur l'eau ont tendance à se juxtaposer sans réellement se renouveler. Les Commissions de bassin pourraient être une solution pour gérer les conflits d'intérêts entre les systèmes de gestion de l'eau régional, national et local. Ces Commissions doivent cependant encore faire face à de nombreux problèmes, comme la laborieuse mise en place d'un Secrétariat pour l'ORASECOM, le « blanc » que laisse le Zimbabwe (et sa situation politique et économique) au sein des Commissions ZAMCOM et LIMCOM... avant d'être opérationnelles, notamment face à des politiques nationales bien plus concrètes et surtout plus faciles à mettre en œuvre. Notre travail de recherche, principalement basé sur une confrontation des différentes échelles de gestion de l'eau,

et des divers systèmes qui en résultent, nous permet de confronter les intérêts et enjeux de ces politiques de l'eau, en déterminant ce qu'on pourrait qualifier de « risque hydropolitique » liés à ces dernières dans le cas des bassins transfrontaliers d'Afrique australe. La gestion locale de l'eau apparaît comme relativement imperméable aux politiques régionale et nationale, ce qui remet en question cette diffusion pyramidale des politiques de gestion de l'eau : le « risque hydropolitique » se situera donc bien dans ce manque de connexion entre les échelles de gestion de l'eau. Les situations locales particulières en matière de gestion de l'eau devraient sans doute être davantage considérées pour l'élaboration des plans régionaux de gestion intégrée des ressources en eau. Ces cas d'études nous auront montré à quel point il est nécessaire de prendre en considération l'échelle locale pour assurer une gestion de l'eau équitable et durable.

### Bibliographie

BLANCHON, D., 2003. « La nouvelle politique de l'eau en Afrique du Sud », L'espaces géographiques, n°1, 2003, pp1-30.  
BOOTSMA, C.S., 2000. Indicators to the evolution of the Upper-Molopo drainage. [consulté en ligne le 7/04/2006].  
GLEITZSCH, N.P., 2004. Conflicts over Shared Rivers: Resource Wars or Fuzzy Boundaries? Oslo, International Peace Research Institute (PRIO), 25p.  
GUYOT, S., 2006. « Géopolitique des parcs (trans)frontaliers en Afrique australe », Les Cahiers d'Outre-Mer, n° 234, pp215-232.  
HEYNS, P., 2005. « Water institutional reforms in Namibia », Water Policy, vol. 7, pp89-106.  
JACOBSON, P., SEELY, M., 1995. Ephemeral rivers and their catchments. Sustaining people and development in western Namibia. Namibie, Desert Research Foundation of Namibia, 158p.  
NASH, D.J., ENFIELD, G.H., 2002. « Historical flows in the dry valleys of the Kalahari identified from missionary correspondence », South African Journal of Science, vol. 98.  
ORASECOM Agreement between the governments of the Republic of Botswana, the Kingdom of Lesotho, the Republic of Namibia and the Republic of South Africa on the establishment of the Orange-Senqu River Commission, 3 novembre 2000. Windhoek, Namibie.  
PALLET, J., 1997. Sharing Water in Southern Africa, Namibia, DRFN, 121p.  
Republic of South Africa, 1998. National Water Act, Pretoria, DWAF, Act 38.  
Republic of Botswana, 2006. National Water Master Plan Review, Executive Summary, Gaborone, DWA.  
SADC, 2000. Revised Protocol on shared Watercourse Systems in Southern African Development Community, Gaborone, SADC.  
TODD, S., 2006. Combating Desertification in SADC through Sustainable Management of Natural Resources in Ephemeral River Basins, Cape Town, [en ligne].  
TURTON, A., HENWOOD, R., 2002. Hydropolitics in the developing world, a Southern African Perspective, Pretoria, AWIRU, 270 p.  
TURTON, A., GODFREY, L., 2005. Unpacking Groundwater Governance through the Lens of a Triologue: A Southern African Case Study, Pretoria, CSIR Report, 20p.  
WOLF, A., 2002. « Water Wars? The geography of water conflict and co-operation: Internal pressures and international manifestations », The Geographical Journal, Dorchester, Royal Geographical Society, Dorset Press, vol. 168, n°4, pp289-312.

Toutes les illustrations photos et les cartes ont été réalisées par Agathe MAUPIN, 2006-2008.

Agathe MAUPIN  
agathe.maupin@gmail.com  
doctorante CNRS-DGA  
@RCS2008 Françoise BART  
Laboratoire ADES-DYMET-LGPA  
Université Michel de Montaigne  
Bordeaux

